

## PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

14 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL de la SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue, tenue selon la loi, à la salle municipale située au 703, chemin du Village à Laforce, le MERCREDI 14 JUIN 2017, à 19 h 30 (7 h 30 pm), à laquelle :

### SONT PRÉSENTS :

M<sup>me</sup> Lyna Pine , mairesse d'Angliers  
M. Luc Lalonde , maire de Béarn  
M. André Pâquet , maire de Fugèreville  
M. Maurice Laverdière , maire de Guérin  
M. Norman Young , maire de Kipawa  
M<sup>me</sup> Isabelle Morin , mairesse de Laforce  
M. Michel Duval , maire de Latulipe-et-Gaboury  
M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère  
et préfet suppléant de la MRCT  
M. Éric Dubuque , maire de Moffet  
M<sup>me</sup> Lyne Ash , pro-maire de Nédélec  
M. Alain Flageol , maire de Notre-Dame-du-Nord  
M. Jocelyn Aylwin , maire de Rémigny  
M<sup>me</sup> Édith Lafond , mairesse de Saint-Eugène-de-Guigues  
M. Bruno Boyer , maire de la Ville de Belleterre  
M<sup>me</sup> Nicole Rochon , mairesse de la Ville de Témiscaming  
M. Bernard Flébus , maire de la Ville de Ville-Marie

### TOUS CONSEILLERS FORMANT QUORUM, AINSI QUE :

M<sup>me</sup> Patricia Noël, présidente du Comité municipal de Laniel  
et représentante du territoire non organisé

### SOUS LA PRÉSIDENTE DE :

M. Arnaud Warolin, préfet de la MRCT

### SONT ABSENTS :

M. Jean-Yves Parent , maire de Duhamel-Ouest  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues  
M. Mario Drouin , maire de Saint-Édouard-de-Fabre

### SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M<sup>me</sup> Monia Jacques , directrice au service d'aménagement et du  
développement du territoire  
M<sup>me</sup> Noémie Ash , directrice des ressources financières, humaines  
et matérielles  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B.** : Le conseil des maires s'est réuni en caucus (réunion privée)  
de 18 h 30 à 19 h 30.

## **Ouverture de la séance ordinaire publique à 19 h 30 et adoption de l'ordre du jour.**

**06-17-182**

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### **Mot du préfet**

M. Arnaud Warolin remercie M<sup>me</sup> Isabelle Morin, mairesse de la municipalité de Laforce pour son accueil dans leur municipalité. M<sup>me</sup> Morin a accompagné les élus présents, en fin de journée, pour une randonnée pédestre, où par la même occasion, elle exposait les réalités de son territoire. Suivant cette activité, les élus ont partagé un excellent repas préparé par le Cercle des fermières de la localité.

Le préfet termine son mot en invitant la MRC de Témiscamingue à poursuivre cette tradition de siéger une fois par année dans une municipalité du territoire, permettant ainsi de mieux cerner les particularités de chaque milieu.

**06-17-183**

## **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2017.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 mai 2017 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information**

### **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

#### **1<sup>re</sup> partie**

Des questions en lien avec la définition du « de » dans « MRC de Témiscamingue » ainsi que la couverture cellulaire dans l'Est témiscamien furent posées par des membres de l'assistance.

**Information**

### **Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) – Demande de soutien financier.**

L'Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue, l'AFAT, a déposé une demande de soutien financier de 10 000 \$ auprès de la MRC, afin d'assurer la pérennité des opérations de l'organisme.

M. Norman Young, représentant de la MRC de Témiscamingue, auprès de l'organisme, croit opportun que les représentants de l'AFAT puissent venir rencontrer le conseil des maires pour présenter leur organisation et expliquer les motifs de leur demande d'aide financière, qui se veut récurrente. Une présentation sera organisée au prochain conseil des maires, soit en août prochain.

## 06-17-184

### **Avis de motion pour modifier le règlement n° 175-04-2015 sur le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire.**

M. Norman Young, conseiller de comté, donne avis de motion pour apporter des modifications au règlement n° 175-04-2015 sur le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (revenus issus de la délégation des baux : chalets, camps de chasse, gravières et sablières).

## 06-17-185

### **Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs – Résolution d'appui pour accélérer l'adoption du projet de loi 122.**

**Considérant** que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

**Considérant** qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

**Considérant** que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

**Considérant** que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

**Considérant** que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

**Considérant** que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nicole Rochon  
appuyé par M. Michel Duval  
et résolu unanimement

- ❖ De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;
- ❖ De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

**Note : M<sup>me</sup> Édith Lafond arrive à la réunion du conseil; il est 19 h 50.**

## Évaluation du potentiel économique des produits forestiers non ligneux (PFNL) au Témiscamingue.

### Information

Le projet « Évaluation du potentiel économique des produits forestiers non ligneux (PFNL) au Témiscamingue », réalisé en 2015, consistait à évaluer le potentiel économique des produits forestiers non ligneux (PFNL) au Témiscamingue. Il s'inscrivait dans la suite logique des étapes déjà réalisées dans le cadre du projet PDZA de la MRC de Témiscamingue au niveau de l'évaluation qualitative des PFNL. Les résultats du projet démontrèrent les produits les plus prometteurs en termes de fréquence d'apparition suite à une analyse d'inventaire déjà réalisée au Témiscamingue. Des données plus précises, validées sur le terrain, devaient être prises afin de pouvoir pousser plus loin l'évaluation du potentiel économique des PFNL au Témiscamingue. Concrètement, les cartes de potentiel permettent de dire quelle ressource est disponible sur le territoire et quelle est la quantité approximative qui s'y retrouve.

Le projet de 2015 a été travaillé en partenariat à différents niveaux. La communauté de TFN ayant déjà entrepris un projet similaire au nord de la Rivière des Quinze dans le passé, elle a offert de s'associer à la MRC afin qu'une partie du Témiscamingue puisse bénéficier éventuellement des études déjà effectuées et d'étendre le projet sur le territoire de la MRC. La MRC a utilisé la même méthodologie d'évaluation économique que TFN afin d'avoir des résultats basés sur la même façon de faire. Les communautés autochtones travaillent cette filière donc par respect, via le leadership qu'ils ont assumé, ils doivent être partie prenante des discussions. Ce sont eux qui ont réalisé l'inventaire terrain du secteur Nord du Témiscamingue donc les données prélevées leur appartiennent puisqu'ils ont financé en totalité cette partie.

Les autres partenaires étant Ressources naturelles Canada (RNCAN) - Service canadien des forêts, Écoressources et Progigraph.

Jusqu'à maintenant, la MRC s'est davantage penchée sur les revenus que les dépenses. Aucun plan d'affaires ou étude de faisabilité n'a été produit par ou pour l'organisation dans ce dossier.

Le coût total du projet de 2015 est de 50 000 \$ répartis de la façon suivante :

- 20 000 \$ du Pacte rural;
- 20 000 \$ de Ressources naturelles Canada;
- 1 600 \$ de Timiskaming First Nation;
- 8 400 \$ de la MRC dont 4 400 \$ en contribution biens et services et 4 000 \$ monétaire (portant à 24 000 \$ la contribution globale de la MRC).

La MRC a la responsabilité d'un développement durable de son territoire et d'une pérennité des ressources. Il n'existe aucun permis pour la cueillette de PFNL. La MRC avait fait une intervention auprès du ministre de la Forêt, de la Faune et des Parcs en octobre 2014, mais le ministère n'a pas de cadre concernant la mise en place de permis de cueillette, d'où l'importance d'assurer que la filière se développe correctement et que n'importe qui débarque n'importe où, n'importe comment. Il importe aussi d'éviter d'épuiser la ressource, d'où les raisons pour lesquelles les données ne peuvent être rendues publiques, cette façon de faire étant privilégiée dans les autres régions au Québec.

Les données mises sur carte suite à l'inventaire réalisé en 2015 seront rendues disponibles pour consultation sur place à la MRC. Les personnes intéressées pourront contacter M<sup>me</sup> Monia Jacques, directrice de l'aménagement et du développement du territoire, qui fera le suivi avec l'équipe à l'interne.

La prochaine étape consiste à l'établissement d'un plan d'action, travaillé par l'agent de développement agricole en collaboration avec le comité municipal – agricole et agroalimentaire de la MRCT et le conseil des maires sera tenu informé des suites à ce dossier.

**Information**      **Fonds de développement des territoires – Adoption du rapport annuel d'activités 2016-2017.**

Point reporté à la séance du conseil du mois d'août.

**Information**      **Développement de la filière hydroélectrique – Suivi de la tournée de la délégation du Lac-Saint-Jean le 23 mai 2017.**

Le 23 mai 2017, la MRC de Témiscamingue accueillait le directeur général du Groupe PEK, M. Marc Morin, ainsi que M. Alain Nepton, représentant de la communauté de Mashteuiatsh. Le projet Onimiki, soit la création d'une minicentrale hydroélectrique à Témiscaming, et le développement de la filière énergétique communautaire au Témiscamingue furent l'objet de leur visite.

L'objectif premier de leur passage en sol témiscamien est de rencontrer les communautés autochtones et les élus du territoire, afin de partager leurs expériences et leur expertise quant à leur projet de minicentrale.

Lors de la visite, dans le Sud du Témiscamingue, les délégués ont rencontré le chef de Kebaowek, M. Lance Haymond, des représentants de la municipalité de Kipawa et la mairesse de la ville de Témiscaming, M<sup>me</sup> Nicole Rochon.

En fin de journée, la délégation rencontra également des élus des municipalités de Béarn, Fugèreville, Notre-Dame-du-Nord, Saint-Bruno-de-Guigues, Ville-Marie et le président de la Société de développement du Témiscamingue, afin d'échanger sur un partenariat d'affaires à développer pour les projets communautaires dans le domaine de la filière hydroélectrique. Le partenariat privilégié serait sous la forme d'une régie intermunicipale pour permettre un meilleur équilibre de l'apport de chaque organisme impliqué. Sur cette base, le dossier sera documenté davantage et présenté, éventuellement, auprès du conseil des maires.

**Information**      **Visite de la Centrale de la Première-Chute, du 13 juin 2017.**

Suivant une invitation d'Hydro-Québec, Relations avec le milieu – Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec – Direction Affaires régionales et collectivités, adressée aux élus de la MRC de Témiscamingue et aux représentants des Chambres de commerce du Témiscamingue, une visite de la centrale de la Première-Chute eut lieu le 13 juin, à Notre-Dame-du-Nord.

M. Claude Major, directeur régional et directeur Production La Grande Rivière, M. Michel Boisvert, chef des Centrales Outaouais supérieur, M<sup>me</sup> Lynn Massicotte, chef des relations avec le milieu, M<sup>me</sup> Luce Chartier, conseillère en relation avec le milieu et M. Martin Gélinas, chef de la centrale Première-Chute, furent présents à cette rencontre.

Outre la visite, où le fonctionnement de la centrale, les principales composantes et les opérations découlant de la production d'électricité, les personnes présentes eurent une présentation sur les investissements réalisés au Témiscamingue au cours des dernières années. Plusieurs questions, à divers niveaux, furent posées et celles-ci ont été répondues de manière concrète et transparente. L'activité devrait être répétée l'année prochaine, notamment avec l'arrivée de nouveaux élus, suivant les élections municipales.

## Information

### **Position de la Fédération québécoise des municipalités concernant les projets en énergie renouvelable.**

Les élus prennent acte de la position de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui, le 2 juin 2017, votèrent une résolution demandant au gouvernement du Québec d'introduire l'obligation d'une participation financière et d'un contrôle de 50 % par les municipalités dans les projets de production d'énergie éolienne à des fins d'exportation sur les terres du domaine de l'état.

## 06-17-186

### **Offre de services de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue pour réaliser une évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux.**

**Considérant** la résolution n° 02-17-049 du conseil des maires, autorisant un budget pour un plan de mise en œuvre concernant le projet Onimiki;

**Considérant** qu'il y a lieu de procéder à une analyse préliminaire des impacts environnementaux et sociaux découlant du projet hydroélectrique Onimiki;

**Considérant** que l'objectif de cette évaluation est de donner un aperçu préliminaire des impacts sociaux et environnementaux anticipés du développement hydroélectrique Onimiki proposé pour l'un des exutoires du lac Kipawa, le ruisseau Gordon, à proximité de la ville de Témiscaming;

**Considérant** l'offre de services déposée par l'Organisme de bassin versant, le 8 juin 2017;

Il est proposé par M. Luc Lalonde  
appuyé par M<sup>me</sup> Édith Lafond  
et résolu majoritairement

- ❖ D'accepter l'offre de services de l'OBVT pour un montant de 21 333 \$, ces coûts couvrant les honoraires des représentants de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue, ainsi que les frais de déplacements, de repas et de présentation de l'étude auprès de la MRC et de ses partenaires.

# PROJET

Ces coûts n'incluent pas les frais d'analyses si des analyses de laboratoires s'avéraient nécessaires ou encore des frais de consultants.

Le rapport final des résultats de l'évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux du projet hydroélectrique Onimiki sera soumis au plus tard le 15 septembre 2017.

Afin d'assurer une bonne efficacité au travail de l'étude il sera important que la MRC de Témiscamingue forme un comité de pilotage formé de personnes de la MRC et des Premières Nations afin de contribuer à chaque étape à l'avancement du projet d'étude préliminaire par leurs commentaires ou préoccupations. Des Focus group auprès de personnes ciblées (8 à 10 personnes) (après consultation avec le comité de pilotage) seront consultés afin de permettre d'identifier les préoccupations des gens qui seront affectés par le projet évalué.

<b>Enregistrement du vote :</b>		
	<b>Nombre</b>	<b>Population</b>
<b>Pour</b>	15	10 858
<b>Contre</b>	1	469
M. Norman Young (Kipawa) vote contre la résolution et inscrit sa dissidence.		
<b>Résolution adoptée à la majorité</b>		
<b><u>N. B.</u> :</b>		
Une décision positive nécessite la double majorité des membres présents, nombre et population (art. 201, LAU). En cas d'égalité, la décision est négative (art. 197, LAU).		

## **Information      Gestion des matières résiduelles – Rapport d'activités.**

Le conseil des maires prend acte du rapport d'activités faisant état de l'évolution mensuelle des coûts et des volumes du recyclage, des déchets et du compostage à l'Écocentre ainsi que le tableau sur les poids de déchets par municipalité.

## **Information      Suivi du projet de système d'incinération des matières résiduelles.**

Lors du déplacement du préfet et de la directrice générale, dans le cadre de l'Assemblée des MRC, tenue à Québec les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin, une rencontre eut lieu avec des responsables au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire qui ont pour mandat d'analyser les dossiers de demande de dérogation auprès du ministre pour réaliser un contrat de gré à gré, et ce, en vertu de l'article 938.1 du Code municipal du Québec.

La demande vise donc à obtenir l'accord du ministre pour conclure une entente, sans appel d'offres, avec un fournisseur pour la technologie entourant l'incinération des déchets, selon un volume estimé à moins de 7 000 tonnes par année. En obtenant cette exception, il sera possible de réduire les coûts au niveau des garanties d'exécution et de performance, la MRC ayant l'opportunité de négocier avec le contracteur, les règles qui lieraient les deux parties, et ce, dans un souci d'avoir un contrôle sur les coûts et les opérations.

La MRC de Témiscamingue irait en appel de soumission pour le bâtiment nécessaire au bon fonctionnement du système d'incinération.

Au cours des prochaines semaines, le dossier sera documenté, pour présentation auprès du MAMOT, les représentants ayant manifesté un intérêt à obtenir davantage d'informations avant de prendre position et émettre une recommandation auprès du ministre.

## 06-17-187

### **Proposition de résolutions à déposer à l'Assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités en septembre 2017.**

**Attendu que** l'Assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités aura lieu en septembre prochain;

**Attendu qu'**en vertu de l'article 18 des règlements généraux, un membre peut faire inscrire une proposition de sujet à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle si celui-ci en informe par écrit le directeur général de la Fédération au plus tard le 60<sup>e</sup> jour précédant la tenue de ladite assemblée;

**Attendu que** pour l'AGA 2017, l'échéance pour la transmission d'une telle résolution est fixée au vendredi 28 juillet 2017;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Isabelle Morin  
appuyé par M<sup>me</sup> Lyne Ash  
et résolu unanimement

❖ De demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), d'inscrire les points suivants à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale annuelle :

- Demande de modulation des frais de location des poteaux appartenant à Hydro-Québec;
- Adaptation des frais de location des baux émis en terres publiques pour les projets communautaires en Internet haute vitesse;
- Renouvellement de l'entente pour la fourniture des services de la Sûreté du Québec;
- Demande de modulation des programmes gouvernementaux pour les municipalités de 5 000 habitants et moins;
- Diminution du nombre de conseillers au sein du conseil dans les municipalités de 5 000 habitants et moins, requérant auprès du ministre des Affaires municipales, une demande en ce sens.

La présente résolution est déposée pour discussion à l'Assemblée générale annuelle des membres de la FQM.

## Information

### **Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) – Nomination d'un représentant de la société civile pour siéger sur le comité régional de sélection des projets.**

Les modalités du fonds n'étant pas encore connues et étant donné que le gouvernement oriente un changement pour établir un programme plutôt qu'un fonds, le temps d'éclaircir la situation, la nomination d'un représentant de la société civile pour siéger sur le comité régional de sélection des projets est reporté.

## Départ de la directrice générale de Transport adapté du Témiscamingue et Le Baladeur – Motion de remerciements.

06-17-188

**Considérant** que M<sup>me</sup> Manon Bouchard, directrice au Transport adapté du Témiscamingue et au Baladeur, quittera ses fonctions sous peu;

**Considérant** que tout au long de son mandat, M<sup>me</sup> Bouchard a été en mesure d'établir et de maintenir un partenariat solide avec la MRC de Témiscamingue;

**Considérant** l'apport de la directrice dans le maintien d'un haut niveau de qualité des services offerts par ses organisations;

**Considérant** la proactivité de M<sup>me</sup> Bouchard, pour établir une mise en commun des services administratifs entre la Corporation du transport adapté et Le Baladeur;

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Jocelyn Aylwin  
et résolu unanimement

- ❖ Que le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue offre ses remerciements à M<sup>me</sup> Manon Bouchard pour ses nombreuses années de service au sein de la Corporation du transport adapté du Témiscamingue, ainsi qu'au Baladeur et lui souhaite une très belle retraite.

06-17-189

## Demande d'appui par Aubobus Maheux pour déposer une demande auprès du programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional.

**Attendu que** le ministère des Transports du Québec dispose d'un programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, plus précisément le volet 2, section 2, ayant trait au transport interurbain par autocar;

**Attendu que** dans le cadre dudit volet, une subvention n'excédant pas 75 000 \$ peut être accordée à un transporteur pour faire face à une situation où une ligne peut être menacée;

**Attendu que** l'entreprise de transport de passagers Autobus Maheux ltée détient les permis requis et émis par la CTQ, afin d'exploiter les services interurbains des lignes régionales et extrarégionales de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, dont les numéros sont les suivants :

Numéro de permis	Lignes
7-Q-000507-015F	Amos/Rivière-Héva
7-Q-000507-016G	Val-d'Or/Amos
7-Q-000507-017G	Val-d'Or/Amos/Matagami
7-Q-000507-018G	Rouyn-Noranda/North Bay (Témiscamingue)
7-Q-000507-019G	Rouyn-Noranda/La Sarre
7-Q-000507-020I	Val-d'Or/Rouyn-Noranda
7-Q-000507-028G	Val-d'Or/Chibougamau

# PROJET

**Attendu que** le 24 mai dernier, le transporteur, Autobus Maheux ltée a déposé devant le comité de travail de la MRC de Témiscamingue, un Plan de redressement relativement au maintien du service de transport interurbain par autobus entre les différents pôles et territoires de l'Abitibi-Témiscamingue et territoires de la Baie-James;

**Attendu que** le transporteur a alors fait la démonstration que le réseau interurbain est déficitaire en regard du transport de passagers sur le territoire;

**Attendu que** chacune des lignes régionales est largement déficitaire et qu'elle nécessite une aide financière d'urgence pour pouvoir être maintenue intégralement au cours des prochains mois;

**Attendu que** le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue établit que le service interrégional de transport de passagers est essentiel pour les populations de la MRC d'Abitibi-Ouest, la MRC d'Abitibi, la MRC de la Vallée-de-l'Or, la MRC de Témiscamingue et la Ville de Rouyn-Noranda;

Il est proposé par M. Bernard Flébus  
appuyé par M. Alain Flageol  
et résolu unanimement

- ❖ D'appuyer les démarches d'Autobus Maheux ltée auprès du ministère des Transports du Québec et de la Commission des transports du Québec quant au programme d'aide disponible relatif aux dispositions de maintien de service de transport interrégional par autocar en regard des lignes;
- ❖ De poursuivre son engagement à participer aux travaux du comité de travail afin de trouver, en collaboration avec Autobus Maheux ltée, des solutions à long terme pour le maintien des services interurbains par autobus, répondant aux besoins du milieu.

Le conseil des maires prend acte également qu'Autobus Maheux déposera également une demande de fermeture de trajets auprès de la Commission des transports du Québec. Les élus réitèrent l'importance de trouver des solutions pour maintenir la ligne Rouyn-Noranda-Témiscamingue afin de susciter une croissance de la clientèle. L'une des solutions consiste à revoir l'horaire des départs et arrivées pour répondre davantage aux besoins du territoire.

06-17-190

## **Projet d'orientations gouvernementales en aménagement du territoire.**

### **Mise en contexte**

Le gouvernement du Québec vient de publier un projet d'orientations gouvernementales à l'intention des MRC et des municipalités. Il s'agit de la première vraie mise à jour depuis l'obligation il y a 30 ans. À l'époque, le gouvernement a exigé que toutes les municipalités intègrent (dans leur réglementation) l'obligation d'avoir un terrain de 4 000 mètres carrés sur le bord des lacs et que les constructions soient construites à au moins 50 pieds du bord de l'eau.

# PROJET

Dans le projet déposé (l'adoption par le gouvernement est prévue à l'automne 2017), le gouvernement propose environ 150 nouvelles exigences. À titre d'exemples :

1. Pour toute demande de dézonage de la zone agricole, l'obligation de compenser par la remise en production de nouvelles terres agricoles;
2. L'obligation pour les municipalités locales d'intégrer les normes des camps de chasse (maximum de 30 mètres carrés de plancher, 1 seul étage, sans électricité, eau courante, etc.). Le ministère des Ressources naturelles transfère ainsi aux municipalités locales, l'obligation de rendre conformes les camps de chasse sans compensation financière;
3. Dans le cas des demandes de dézonage de Laverlochère et de Notre-Dame-du-Nord (par exemple), pour que leur demande soit acceptée, elles devront faire la preuve qu'il n'y a pas ailleurs dans la MRC de Témiscamingue, un autre terrain « zoné blanc » disponible pour réaliser leur projet;
4. La municipalité de Lorrainville ne pourra plus convertir à sa guise les zones commerciales des rues Notre-Dame et de l'Église, en zones mixtes ou résidentielles;
5. La municipalité de Latulipe (qui a obtenu un dézonage pour une quinzaine de terrains le long de la rivière Fraser) devra se justifier une 2<sup>e</sup> fois auprès du ministère des Affaires municipales avant d'autoriser le développement;
6. Les municipalités où il y a de l'argile (qui limite les installations septiques) ne devront permettre les nouvelles constructions que dans le village;
7. Chaque municipalité devra s'assurer que sa population a accès à une saine alimentation;
8. Chaque municipalité devra s'assurer de la disponibilité de tous les types de logement sur son territoire : maisons unifamiliales, bloc appartement, duplex, triplex, condominiums, foyers pour les personnes âgées et pour les itinérants.

**Attendu que** ce projet d'orientations gouvernementales a probablement été écrit pour la ville de Montréal et ne tient pas compte des particularités du milieu rural;

**Attendu que** pour se soustraire à ces nouvelles orientations, les MRC et les municipalités devront se justifier, devront déposer des études et présenter des preuves comme quoi chacune de ces quelque 150 exigences ne s'appliquent pas à leur milieu. Il s'agit d'un autre transfert de responsabilités sans compensation financière;

**Attendu que** sur ces quelque 150 nouvelles exigences, le gouvernement a prévu que seulement cinq d'entre elles ne s'appliqueront pas aux municipalités de moins de 1 000 personnes. Il s'agit d'un projet qui va à l'encontre du discours d'adaptation et de modulation contenu dans le projet de loi 122 sur les gouvernements de proximité (fin du mur à mur).

# PROJET

Il est proposé par M. André Pâquet  
appuyé par M. Alain Flageol  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au gouvernement de réécrire ce projet d'orientations pour l'adapter aux milieux ruraux, en tenant en compte les particularités territoriales, conformément à la Politique nationale sur la ruralité. D'ici à ce que ce soit fait, que le Témiscamingue soit exclu de ces nouvelles orientations;
- ❖ Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre responsable des régions de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec et député de la circonscription de Rouyn-Noranda-Témiscamingue, à M. Daniel A. Gaudreau du Sous-ministériat à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire, à M. Denis Moffet, directeur régional du MAMOT et à la Fédération québécoise des municipalités.

## Information

### Agence de la forêt privée.

M. André Pâquet souhaite revenir sur la position du conseil des maires, lors de sa réunion de mai, concernant l'importance de maintenir l'Agence de la forêt privée au Témiscamingue. Des informations ont circulé, via le Syndicat des producteurs de bois de l'Abitibi-Témiscamingue, notamment que l'Agence du Témiscamingue ne recevait pas un budget adéquat pour financer des travaux.

M. Daniel Barrette, représentant au sein de l'Agence, mentionne qu'au Témiscamingue, il y a 1 % de la forêt privée sur la superficie totale au Québec et qu'en ce sens, l'Agence reçoit 1 % du budget provincial.

M. Barrette informe aussi le conseil que le bois produit en surplus des besoins de Béarn et LVL, le Syndicat des productions de bois de l'Abitibi-Témiscamingue l'envoie aux usines de l'Ontario et qu'aucune redevance n'est remise à l'agence, alors que le Témiscamingue a revendiqué à deux reprises la perception des redevances sur le bois qu'ils vendent aux usines de l'Ontario ce que le SPBAT refuse. M. Barrette termine en mentionnant que les deux agences doivent s'asseoir ensemble pour voir les opportunités de travailler conjointement sur des dossiers avant de regarder pour une fusion.

## Information

### Country Fest à Kipawa.

M. Norman Young invite les élus aux célébrations du Country Fest de Kipawa devant avoir lieu du 18 au 20 août prochain. Il profite de l'occasion pour conter une anecdote entourant le Festival des mouches noires qui s'est tenu tout dernièrement à Mattawa, alors que les festivaliers n'étaient pas au courant de la tenue du Country Fest.

## Information

### Festivités entourant le 150<sup>e</sup> du Canada.

M<sup>me</sup> Patricia Noel rappelle qu'une conférence de presse se tiendra à Laniel ce jeudi, 15 juin 2017, pour le lancement du nouveau billet de 10 \$ illustrant la rivière Kipawa par la Banque du Canada.

# PROJET

Suivant ce lancement, M<sup>me</sup> Nicole Rochon invite les élus à venir participer aux festivités entourant le 150<sup>e</sup> anniversaire du Canada, qui débuteront par un 5 à 7 à Témiscaming, pour se poursuivre en différentes activités à Kipawa et Témiscaming, jusqu'au 17 juin inclusivement.

**Information** **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

---

**2<sup>e</sup> partie**

L'assistance pose des questions en lien avec les dépotoirs en terrain privé et terre publique, les projets hydroélectriques et l'exploitation forestière.

**06-17-191** **Levée de l'assemblée.**

---

Il est proposé par M. Maurice Laverdière  
appuyé par M. André Pâquet  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochain conseil des maires : 16 août 2017**

Il est 21 h 15.

**BONNE SAISON ESTIVALE!**

---

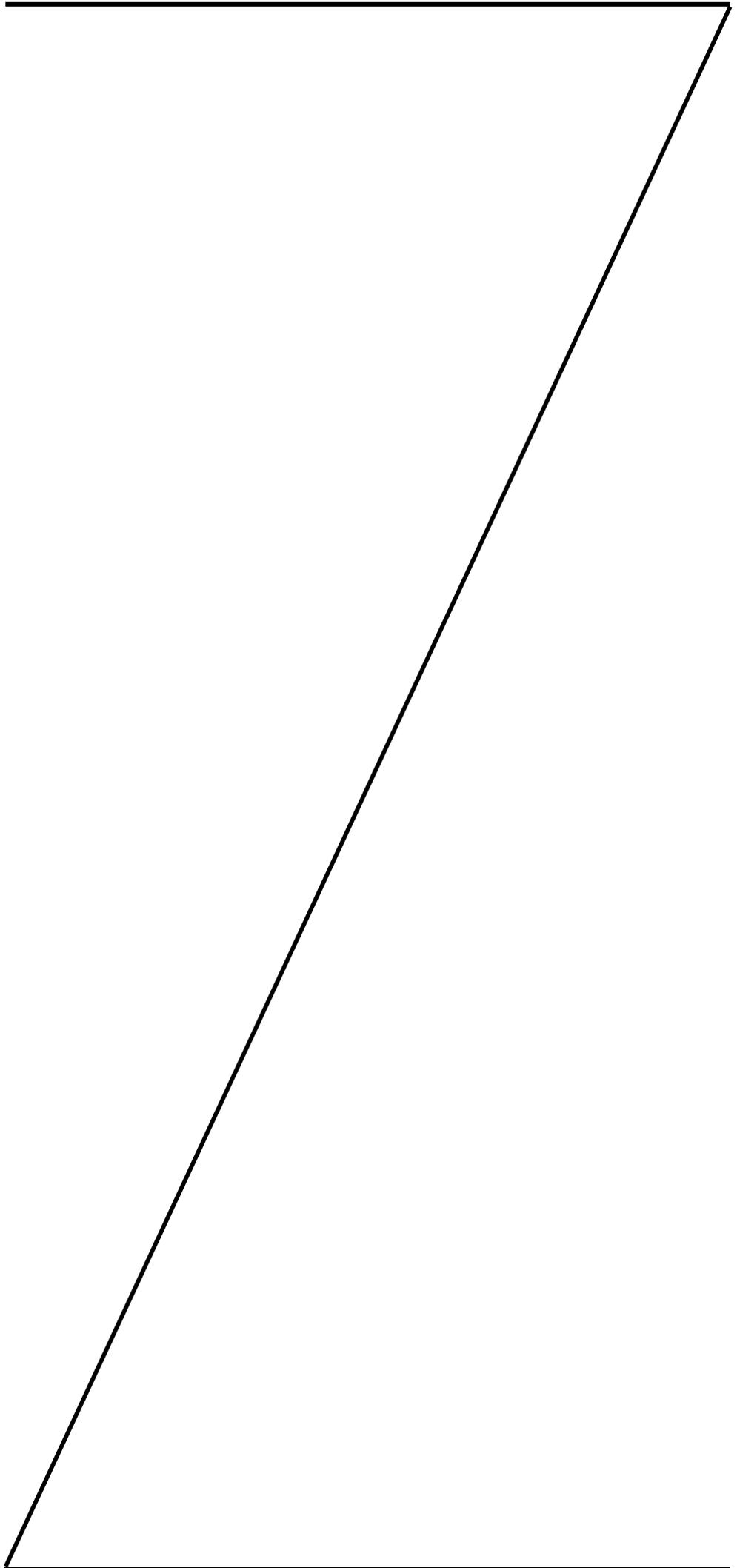
Arnaud Warolin, préfet

---

Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le conseil des maires lors d'une séance subséquente.**

**PROJET**



11834